

5.3.8.2 Les projets existants ou approuvés de faible hauteur

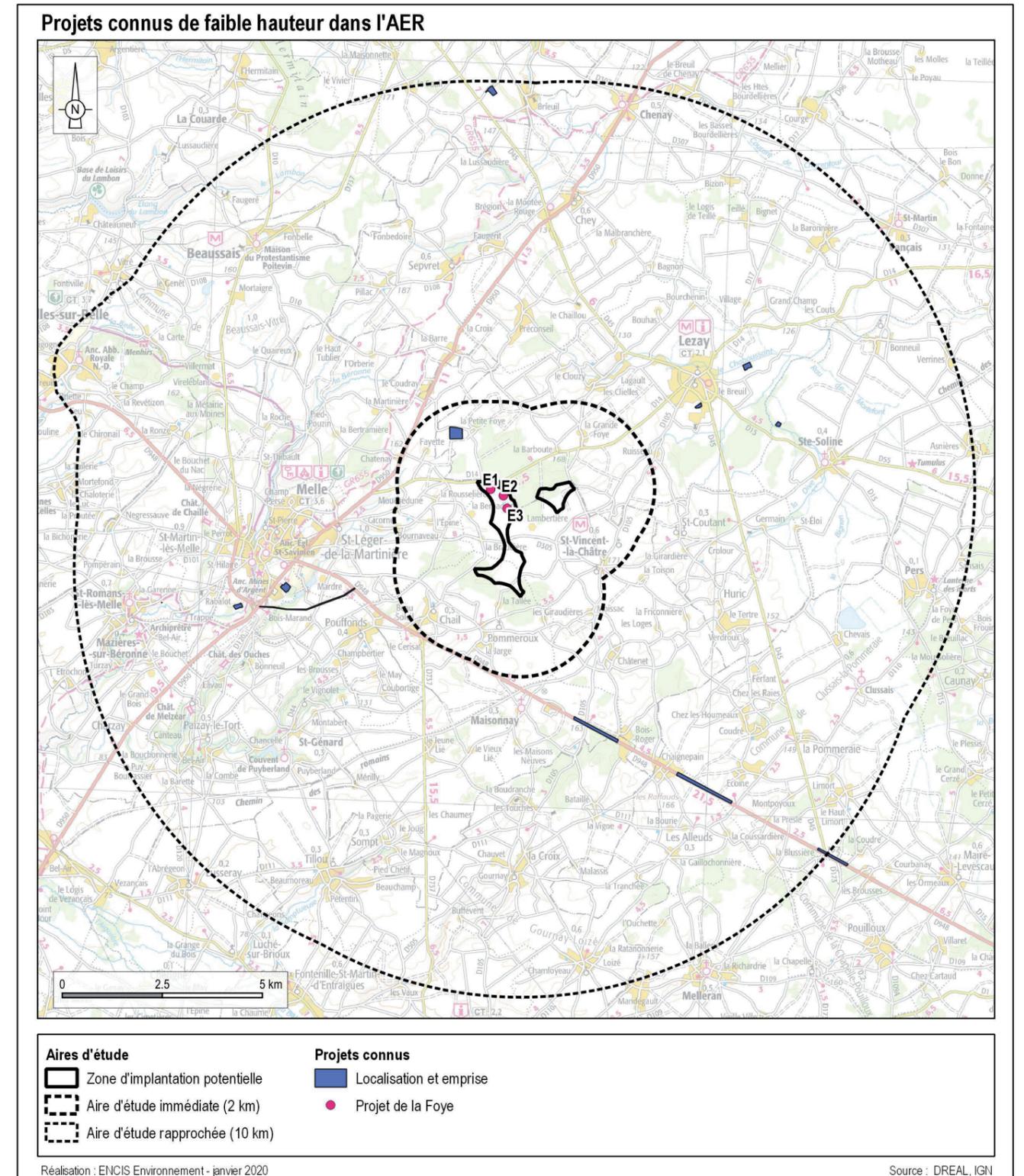
Les projets existants ou approuvés autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude immédiate. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

En janvier 2020, 10 projets sont recensés dans le périmètre de l'AER. Ils concernent des projets de création et de modernisation de routes, plantation de boisements de peupliers, projet de déchèterie, forage, parc solaire photovoltaïque, unité de méthanisation ou hangars agricoles.

La plupart n'entretiennent pas de relation visuelle avec le projet éolien de la Foye ou les effets cumulatifs peuvent être considérés comme très faibles (réaménagement de RD948 ou plantation de peuplier)

La création d'une voie routière de contournement au sud-est de Melle permettra des vues en direction du projet pour les automobilistes l'empruntant. Ces vues resteront encore assez lointaines.

Le projet présentant le plus d'interactions visuelles avec le parc de la Foye est celui de construction de hangars d'élevage à l'ouest du hameau de la Petite Foye (Vue 44 du carnet de photomontages permettant d'apprécier le type de vue vers les éoliennes depuis le projet de hangars). L'effet cumulatif a été considéré comme modéré.



Carte 62 : Localisation des projets de faible hauteur au sein de l'aire d'étude rapprochée.